



SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

Assemblée générale ordinaire

PROCÈS-VERBAL

2022-12-06

17h30- 20h

**CENTRE DES SCIENCES DE
MONTRÉAL**

Salle Perspective 235° et Passerelle
(2 rue de la Commune Ouest)

VIDÉOCONFÉRENCE

RÉUNION ORGANISÉE PAR	Pascal Gagné, V-P Administration et finances
TYPE DE RÉUNION	Régulière, inscrite au calendrier 2022 – mode hybride
PRÉSIDENTE	Anne Dorais, Présidente
SECRETARIAT	Lucie Boudreau, adjointe administrative
MEMBRES	Professionnelles et professionnels toutes accréditations – membres en règle
INVITÉ·E·S	Cynthia Bernardelli, conseillère principale en relations de travail, employée du SPPMM Catherine Cobuzzi, conseillère en relations de travail, employée du SPPMM Me Simon Telles, président d'assemblée
MEMBRES HONORAIRES INVITÉS	Louis-Alain Ferron, Gisèle Jolin, Lise Langlais et Michel Vézina

Rubriques à l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Avis de convocation et quorum. Validation.
3. Présidence de l'assemblée. Délégation.
4. Projet d'ordre du jour. Lecture et adoption.
5. Procès-verbaux des 19 décembre 2018, 27 mars 2019 et 12 décembre 2019. Lecture et adoption.
6. Mot de la présidente.
7. Modification aux Statuts et règlements – Avis de motion – Discussion et adoption.
 - Vote électronique pour les postes au Comité exécutif (déposé le 12 décembre 2019)
8. Membres du Comité de surveillance 2023. Nominations.
9. Campagne publicitaire - Présentation de la campagne 2023.
10. Comité de solidarité – remise du don à la Fondation québécoise pour l'alphabétisation.
11. Varia
12. Clôture

Assemblée convoquée le 28 novembre 2022.

1. Ouverture de la rencontre

À 17h30, la présidente, Anne Dorais, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres.

Elle présente à l'assemblée les personnes suivantes :

- Les membres de l'exécutif du SPPMM : M. Pascal Gagné, vice-président *administration et finances, les vice-président·e·s – service aux membres*, Mme Caroline Gamache ainsi que MM. Alain Ruel et Louis Rachiele;
- Mme Lucie Boudreau, adjointe administrative au SPPMM;
- Mme Ilhem Ahmed, agente en ressources financières au SPPMM;
- Mme Cynthia Bernardelli, conseillère principale en relations de travail au SPPMM;
- Mme Catherine Cobuzzi, conseillère en relations de travail au SPPMM;
- Mme Louise Hotte, archiviste au SPPMM;
- Les directeurs·trices de sections;
- Mme Gisèle Jolin, membre honoraire et ancienne présidente du SPPMM;
- La firme Digicast, laquelle nous accompagne pour la transmission de la présente assemblée en mode hybride.
- Me Simon Telles, président d'assemblée.

2. Avis de convocation et quorum. Validation

L'avis de convocation a été transmis le 28 novembre 2022 et donc conforme aux statuts et règlements. Le quorum requis est de 204 personnes; il n'est pas atteint avec seulement 100 personnes à distance et environ 50 personnes en salle. Nous allons poursuivre la présentation avec les aspects informatifs, mais certains points qui nécessitent un vote seront ignorés, dont le point 7 relatif à l'avis de motion.

Environ 40 minutes après le début de l'assemblée, le président d'assemblée demande s'il est possible d'afficher le décompte du nombre de personnes en ligne afin de faire un suivi quant au quorum.

À 18h10, il mentionne que le quorum aurait été atteint depuis le début et qu'on a besoin que quelqu'un demande la constatation du quorum, que ce soit inscrit au procès-verbal et qu'ensuite une proposition soit faite pour réétudier les points qui ont été sautés et les adopter.

M. Gentile Pich propose la constatation du quorum et M. Pierre Champagne seconde la proposition. Le président d'assemblée constate que le quorum est de 206; c'est serré, mais valide.

Le président d'assemblée suggère amicalement de faire une proposition pour procéder à l'étude des points qui n'ont pu être adoptés faute de quorum, soit les procès-verbaux, les modifications aux statuts, la nomination des membres du comité de surveillance, etc.

Mme Anne-Marie Malo propose l'étude des points non adoptés et Mme Caroline Rousselet seconde la proposition. Il n'y a aucune demande de vote. *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

3. Présidence de l'assemblée. Délégation.

Anne Dorais délègue la présidence de la présente assemblée à Me Simon Telles. Ce dernier salue les membres; il s'assurera que les procédures d'assemblées seront respectées, même s'il n'y a pas quorum, afin d'avoir des échanges structurés.

4. Projet d'ordre du jour. Lecture et adoption.

Le président de l'assemblée fait la lecture seulement de l'ordre du jour. Comme il n'y a pas quorum, il indique que les points 5, 7 et 8 ne seront pas traités.

5. Procès-verbaux des 19 décembre 2018, 27 mars 2019 et 12 décembre 2019. Lecture et adoption.

Le quorum n'étant pas atteint, le président de l'assemblée saute ce point; il devra être reporté à une prochaine assemblée.

Après constat du quorum vers 18h10 et adoption de la résolution pour étudier les points non adoptés, le président d'assemblée revient au point 5 et présente les procès-verbaux pour adoption.

Mme Josée Boudreau propose l'adoption du procès-verbal du 19 décembre 2018 et Mme Josée Chevrier appuie la proposition. Aucun vote n'est demandé. *La proposition pour l'adoption du procès-verbal du 19 décembre 2018 est adoptée à l'unanimité.*

Mme Josée Boudreau propose l'adoption du procès-verbal du 27 mars 2019 et Mme Anne-Marie Malo appuie la proposition. Aucun vote n'est demandé. *La proposition pour l'adoption du procès-verbal du 27 mars 2019 est adoptée à l'unanimité.*

M. Christian Pecquet propose l'adoption du procès-verbal du 12 décembre 2019 et Mme Josée Boudreau appuie la proposition. Aucun vote n'est demandé. *La proposition pour l'adoption du procès-verbal du 12 décembre 2019 est adoptée à l'unanimité.*

6. Mot de la présidente.

Anne Dorais aborde certains dossiers ou mandats des élus syndicaux et de l'équipe du Syndicat, soit : les conventions collectives des villes reconstituées, le traitement des griefs dont les délais avaient été suspendus en raison de la pandémie, les dossiers problématiques liés à l'assurance collective, les situations particulières soulevées par la reprise du travail en présentiel et à certains enjeux liés au télétravail, la mise en place et la tenue de comités conventionnés, la tenue de comités mixtes de relations professionnelles et de comités de griefs, la préparation des arbitrages et des plaidoiries liés à la lettre d'entente 92-V-03, les enjeux sur la classification, la politique de financement, la révision du règlement et le comité technique du régime de retraite, les rencontres virtuelles des membres des sections.

Elle parle ensuite plus en détail du grief relatif à la caducité de la lettre d'entente 92-V-03. Elle en explique la teneur; elle mentionne qu'il y a plusieurs communiqués sur le site du Syndicat à ce sujet; elle fait un court historique du grief (changement d'arbitre pour apparence de conflit d'intérêts, 3 procureurs différents pour la Ville et plusieurs demandes de report de la part de la Ville). La dernière journée d'audition a eu lieu le 23 novembre dernier où chaque partie a fait sa plaidoirie. Les prochaines étapes seront le dépôt par chaque partie de sa réplique écrite et la prise en délibéré du dossier par l'arbitre afin de rendre une décision.

Anne Dorais parle ensuite de la paie de transition mise en place par la Ville au cours de l'année, sujet soulevé lors de la tenue de la dernière assemblée générale et pour lequel le Syndicat a reçu plusieurs questions. L'objectif ultime était de rapprocher la paie avec le rapport d'assiduité sous l'égide d'une lettre d'entente datant de 2009. Le Syndicat a proposé la signature d'une nouvelle lettre d'entente pour clarifier certains aspects.

La présidente traite des questions qui ont été soumises à propos de l'IPC. Le Syndicat commence déjà à réfléchir à cet aspect important de la convention collective, laquelle viendra à échéance dans une année. Ce sera certainement l'un des points centraux des prochaines négociations.

En lien avec la négociation de la prochaine convention collective, Anne Dorais annonce qu'une tournée syndicale s'échelonnait de février à juin 2023, en présentiel, afin de recueillir l'ensemble des considérations des membres en vue de la préparation du cahier de demandes syndicales à être éventuellement déposé à la Ville.

Elle veut ajouter quelques messages importants. Elle mentionne qu'il y a plusieurs postes vacants au sein du Bureau de direction, soit 11 sur 20 et elle souligne l'importance du rôle de directeur de section pour notamment connaître les différents enjeux dans les unités d'affaires et pour apporter une bonne représentativité et un bon support au sein de chaque unité d'affaires. Elle tient à signaler le bon travail et l'implication des directeurs-trices du Bureau de direction présent-es. Elle complète en énumérant la liste des sections vacantes : 2 (Expérience citoyenne et communications), 4 (Développement économique, matériels roulants et ateliers, approvisionnement), 5, 6 et 7 (Technologies de l'information), 9 (Culture), 15 (Habitation, Diversité et inclusion), 16 (Arrondissements Est), 18 (Arrondissements Centre-Centre Ouest), 19 (Arrondissements Ouest), 20 (Banlieues de l'agglomération); elle tend la main aux membres intéressés à se joindre à l'équipe.

La présidente fait brièvement état de la reddition de compte qu'elle a reçue de la Ville au sujet des 28 heures de formation. Même si l'analyse n'est pas terminée, il est tout de même possible de constater que seulement une minorité de professionnel-le-s bénéficient de toutes les heures de formation auxquelles ils-elles ont droit sur une période de deux (2) ans. Elle rappelle que le manque de budget n'est pas une raison suffisante pour refuser ces heures et elle demande d'en être personnellement informée.

Sur le télétravail, elle indique que ce sera un enjeu très important lors des prochaines négociations. Elle rappelle qu'il est important que le Syndicat sache s'il y a des enjeux en lien avec le télétravail et le travail en présentiel, comme le non-respect de l'horaire 1820, afin que nous puissions agir le cas échéant, car il peut y avoir des délais à respecter.

Le dossier des assurances avec Desjardins fait ressortir de nombreuses problématiques. Le comité conventionné créé à ce sujet se penche sur chaque point. Le bât blesse, entre autres choses, pour les personnes en invalidité depuis plus de 18 mois; l'assureur a des pratiques assez surprenantes, voire inhumaines, à cet égard (non-versement des prestations durant leur enquête, par exemple). Anne Dorais mentionne que Mme Marie Bourque, anciennement une élue maintenant à la retraite, travaille à forfait au Syndicat et qu'elle fait un excellent travail afin de défendre les membres auprès de Desjardins.

Anne Dorais fait référence aux différents comités conventionnés créés aux termes de la dernière convention collective et en donne une brève explication pour chacun : productivité et travail à un tiers, assurances collectives, bibliothécaires occasionnels à temps partiel, occasionnels, classification des fonctions, environnement et sécurité ainsi que conciliation travail/retraite.

Elle termine avec le sujet de la Banque Covid. Elle rappelle que les heures versées dans cette banque devront être prises au plus tard le 31 décembre 2023 et qu'elles ne sont pas monnayables, sauf sous certaines conditions très spécifiques. En cas de doute, elle recommande de communiquer avec le Syndicat ou un des vice-président·es – service aux membres pour obtenir des précisions.

Le président d'assemblée invite les membres à poser leurs questions; il alternera entre celles en salle et celles en ligne.

- (En salle) Mme Valérie Dubois se demande pourquoi elle n'a pas droit à des congés de la banque Covid depuis son retour d'un congé de longue durée en mai 2022. Anne Dorais lui explique qu'elle doit avoir versé des heures dans cette banque pour pouvoir en prendre et l'invite à prendre connaissance de la lettre d'entente dont il s'agit.
- (En ligne) Mme Suzanne Dagher demande ce qui est advenu du grief relatif aux personnes qui sont engagées sur la base d'un certificat universitaire et non d'un Baccalauréat. Anne Dorais demande à Cynthia Bernardelli, conseillère principale en relations de travail au SPPMM de fournir la réponse. Cynthia Bernardelli indique que le grief est toujours actif et qu'il doit être entendu au Tribunal administratif du travail (TAT) afin d'obtenir une décision quant à notre accréditation. Anne Dorais précise qu'il faut d'abord avoir une décision relativement à notre accréditation avant que le grief puisse être traité.
- (En ligne) Mme Nathalie Chapados demande si les 28 heures de formation sont composées seulement de formations proposées par le gestionnaire ou de formations proposées par les professionnels. Anne Dorais lui répond qu'il s'agit des deux (2) et elle suggère de prendre les devants pour profiter des formations souhaitées; si par la suite le gestionnaire veut dépasser les 28 heures, c'est à sa guise.

Le président d'assemblée demande s'il y a d'autres interventions et mentionne que, s'il y a d'autres questions ultérieurement, elles pourront être amenées au point *Varia*.

- (En salle) M. Christian Pecquet demande s'il y a un montant maximal déterminé pour les 28 heures de formation et si un gestionnaire pourrait refuser une formation en raison de son coût trop élevé. Anne Dorais indique que le Syndicat n'a pas convenu d'un montant avec la Ville et que c'est au professionnel de proposer des formations répondant à ses besoins et de voir avec son gestionnaire ce qui est possible en fonction du coût. Au besoin, un professionnel peut déposer une demande de projet auprès du Comité mixte de développement professionnel (CMDP), soit un comité conventionné lequel dispose d'un budget distinct.
- (En salle – la personne ne s'est pas nommée) Monsieur demande si les heures de formation doivent être faites durant les heures de travail, après les heures de travail ou un mixte des deux. Anne Dorais répond que ces heures se font normalement durant les heures de travail puisque ce sont des heures reconnues comme étant travaillées.

7. Modification aux Statuts et règlements – Avis de motion – Discussion et adoption.

Comme le quorum n'a pas été atteint, ce point sera reporté à une prochaine assemblée.

Après constat du quorum vers 18h10 et adoption de la résolution pour étudier les points non adoptés, le président d'assemblée revient au point 7.

Le président d'assemblée demande si Mme Linda Lajeunesse qui a proposé l'avis de motion dont il s'agit est présente. Compte tenu de l'absence de Mme Lajeunesse, le président d'assemblée demande aux membres de l'Exécutif de faire la mise en contexte.

Anne Dorais explique que l'avis de motion a été déposé à l'assemblée générale du 27 mars 2019, mais étant donné qu'il n'y avait pas eu quorum à cette assemblée ni aux assemblées suivantes, il n'a pas pu être discuté. La modification proposée ferait en sorte de rendre possible l'élection des membres de l'exécutif en dehors des assemblées générales et de permettre la présentation des candidats au moyen de capsules vidéo; par conséquent seul l'entérinement du résultat des élections serait constaté à l'assemblée générale.

Elle mentionne qu'à la suite de plusieurs discussions le Comité exécutif ne recommande pas que cet avis de motion soit adopté, car il considère qu'il est important que les membres puissent entendre les discours de vive voix et voir comment les candidats réagissent et se présentent devant l'assemblée. Elle signale cependant que l'aspect virtuel de la tenue des assemblées est un élément qui devra être éventuellement considéré dans les statuts et règlements.

Pascal Gagné ajoute qu'il voit deux (2) autres problèmes dans l'avis de motion, soit l'absence de quorum lors d'un vote et le fait que les statuts et règlements prévoient présentement que le Bureau de direction prend les

décisions s'il y a absence de quorum, ce qui permet au Syndicat de continuer ses opérations. Cela pourrait donc créer une boucle sans fin due à l'absence de quorum.

Pascal Gagné propose donc, étant donné que l'avis de motion touche à plusieurs articles des statuts et règlements, d'en discuter dans un seul bloc et de décider ensuite si on garde la proposition ou non.

Il s'engage d'autre part à ajouter l'aspect technologique du vote aux statuts et règlements afin de permettre au plus grand nombre de personnes de voter, soit en présentiel, soit en virtuel, lorsque requis lors des assemblées générales.

En l'absence de Mme Linda Lajeunesse, le président d'assemblée demande si quelqu'un veut reprendre et appuyer l'avis de motion pour qu'il soit étudié sinon cela équivaldra à un rejet dudit avis de motion. Mme Karine-Myrgianie Jean-François propose de reprendre cette proposition et Mme Josée Boudreau l'appuie.

Le président d'assemblée demande si des personnes souhaitent intervenir sur le fond de la proposition et d'un point de vue procédural, il propose d'aborder en bloc l'ensemble des modifications considérant qu'elles forment un tout et si quelqu'un veut retirer un élément du bloc, une proposition devra être faite pour débattre séparément cet élément.

Interventions

- (En salle) Mme Marie-Anne Cantin a une préoccupation face à l'éventuel rejet de la proposition pour certaines personnes ayant différentes barrières physiques ou personnelles qui ne pourraient se présenter à une assemblée générale en personne, mais qui voudraient participer à la vie syndicale; elle souhaite que cela soit pris en considération. Anne Dorais lui répond que l'engagement de Pascal Gagné est à l'effet d'inclure le volet technologique pour le vote, mais que le Comité exécutif souhaite que tout candidat se présente en personne pour s'adresser aux membres.
- (En salle) Mme Karine-Myrgianie Jean-François mentionne qu'elle ne voit pas d'enjeu à ce que des candidats fassent leur présentation de façon virtuelle ou en personne, qu'elle comprend que la cohabitation quant à l'article 3.5.6 peut être rendue difficile en raison des nombreux postes vacants au Bureau de direction, que cette pratique se fait dans plusieurs organisations, syndicales, politiques et communautaires, et que c'est le moment d'entrer dans le 21^e siècle. Alain Ruel explique que le Syndicat a des obligations en vertu du Code du travail et que la prestation de travail de service aux membres est un rôle nécessitant une présence physique; par conséquent il serait souhaitable que tout candidat à un poste à l'exécutif du Syndicat fasse sa présentation en personne à l'assemblée des membres.
- (En salle) Caroline Gamache précise qu'on ne parle pas ici des postes dans les sections syndicales pour lesquelles les personnes peuvent s'impliquer en virtuel, que la proposition sur la table a trait à la préparation d'une vidéo, ce qui peut être une barrière pour beaucoup de gens qui ne sont pas à l'aise avec la technologie, aspect qu'il ne faut pas négliger, que la question touche uniquement les postes à l'exécutif et que les membres doivent pouvoir comparer les personnes à un même moment avant de se prononcer, tous les candidats étant sur la même ligne de départ.

Comme il n'y a plus d'interventions, le président d'assemblée en conclut que l'assemblée est prête à voter et demande s'il y a une demande de vote. M. Julien Allard-Provost demande le vote. Le président d'assemblée explique que le vote se fera à main levée en salle et de façon virtuelle pour les personnes à distance. Il demande aux personnes présentes qui votent pour la proposition de modification des statuts et règlements de lever la main; il est procédé au décompte. Il demande ensuite aux gens qui sont contre la proposition de modification des statuts et règlements de lever la main; il est procédé au décompte. Il invite finalement les gens qui désirent s'abstenir à lever la main; il est procédé au décompte.

Le président d'assemblée annonce les résultats du vote :

Pour : 36%
Contre : 64%

La proposition est donc battue.

8. Membres du Comité de surveillance 2023. Nominations.

Le président d'assemblée indique que c'est l'assemblée générale qui a le pouvoir de faire ces nominations, mais puisque le quorum n'est pas atteint, il faudra reporter à une prochaine assemblée ce point.

Puisque le quorum a été constaté vers 18h10 et que la résolution pour étudier les points non adoptés a été adoptée, le président d'assemblée reprend le point 8. Le président d'assemblée cède la parole à Pascal Gagné pour expliquer ce point.

Pascal Gagné indique que, comme cela est prévu aux statuts et règlements, un comité de surveillance est constitué et il est composé de deux (2) à quatre (4) membres désignés lors de l'assemblée générale ordinaire.

Il y a actuellement deux (2) personnes, Mmes Louise Trahan et Marie Dagenais. Pascal Gagné leur demande si elles souhaitent se présenter à nouveau pour une durée d'un an.

M. Jonathan Arseneault propose sa candidature; il est appuyé par M. Richard Riopel. Aucune demande de vote n'est demandée sur la nomination de M. Arseneault. *Il est élu à l'unanimité.*

Mme Nathalie Bouchard propose sa candidature; elle est appuyée par M. Alexandre Charron. Il n'y a pas de demande de vote sur la nomination de Mme Bouchard. *Elle est élue à l'unanimité.*

Mme Marie Dagenais désire renouveler son mandat et propose sa candidature; elle est appuyée par M. Alexandre Charron. Personne ne demande de vote sur la nomination de Mme Dagenais. *Elle est élue à l'unanimité.*

Le président d'assemblée félicite les personnes élues.

9. Campagne publicitaire – Présentation de la campagne 2023.

Le président d'assemblée cède la parole à Anne Dorais. Cette dernière explique que la campagne a pour but de valoriser les professionnels auprès des citoyens, de l'administration municipale et des élus. Un des objectifs de cette campagne est de servir de levier aux prochaines négociations; plus nos professionnels sont connus, plus ils sont appréciés au niveau de leurs mandats et de leur expertise; plus notre voix est forte.

Elle introduit les quatre (4) vidéos, soit une sur le projet Parc-Frédéric-Bach, sur le traitement de l'eau potable, sur le projet Biodôme et sur la collecte des résidus alimentaires.

Dans les prochaines années, les choix seront modifiés afin de maximiser la représentativité de nos professionnels. Les quatre (4) vidéos sont présentées à l'assemblée.

Le président d'assemblée cède maintenant la parole à M. Marc Desnoyers de Upperkut, la firme qui a élaboré le plan média. Il présente celui-ci, lequel visera le grand public âgé entre 34-55 ans sur une période de six (6) semaines à compter de la mi-décembre, sur les plateformes Web et médias sociaux, pour atteindre 800 000 à 900 000 visionnements.

- (En ligne) Mme Ana Maria Lombo demande si le bénévolat auprès des citoyens est une avenue qui a déjà été considérée pour faire connaître les professionnels. Anne Dorais mentionne qu'à sa connaissance elle n'a rien vu en ce sens, mais que cela pourrait être discuté par le Comité exécutif. Alain Ruel ajoute que le Syndicat soutient un organisme et qu'il encourage les professionnels à y participer lorsqu'il y a un volet de bénévolat.
- (En ligne) Un commentaire mentionne que l'écriture épïcène n'est pas uniforme d'une capsule à l'autre. Anne Dorais en prend bonne note pour les prochaines capsules et mentionne qu'il serait difficile et très coûteux de faire des modifications si près de la diffusion.
- (En salle) Mme Maria Bardina mentionne que la Ville bombarde les employés avec des courriels à propos de Centraide. Elle aimerait que la Ville mentionne que les professionnels ont contribué à amasser les sommes et que ce n'est pas seulement la Ville.
- (En ligne) M. Gregory Petit demande pourquoi diffuser la campagne maintenant plutôt que plus proche des prochaines négociations. Anne Dorais lui répond que, comme indiqué lors d'assemblées générales précédentes, il faut faire ces campagnes de manière récurrente pour avoir un effet bénéfique et avoir une notoriété plus importante au fil des ans. Le Syndicat continuera donc à le faire tant et aussi longtemps que cela sera positif.

10. Comité de solidarité – remise du don à la Fondation québécoise pour l'alphabétisation.

Le président d'assemblée cède la parole à Pascal Gagné afin qu'il puisse présenter ce point. Ce dernier explique aux membres que le Syndicat donne 1% de ses cotisations annuelles à un organisme qui œuvre à enrayer l'alphabétisation. Il y a deux (2) parties, soit le soutien à un organisme pendant trois (3) années et des dons ponctuels (paniers de Noël, par exemple).

L'organisme qui a été choisi est la Fondation québécoise pour l'alphabétisation dont le programme « La lecture en cadeau » s'adresse aux enfants de 0 à 12 ans de milieux défavorisés; cette initiative vise à prévenir les difficultés de lecture et d'écriture susceptible de mener au décrochage scolaire et à l'analphabétisme. Il invite M. André Huberdeau et Mme Caroline Varin à venir présenter leur fondation. M. Huberdeau explique qu'il y a de grands défis à relever en littératie; environ 1 million de personnes au Québec n'atteignent pas le niveau 3, soit celui qui permet à tout individu de bien fonctionner en société; le Québec est au 10^e rang au Canada. La Fondation a différents programmes dont un qui existe depuis 24 ans et qui vise à offrir un livre neuf, lequel est donné par des éditeurs et par le grand public. M. Huberdeau remercie chaleureusement le Syndicat pour son soutien.

Une personne dans la salle demande quel montant a été remis à la Fondation. Pascal Gagné indique que c'est une somme de 15 000\$ par année qui sera donnée.

11. Varia

Le président d'assemblée rappelle qu'il s'agit du dernier point où il est encore possible de poser des questions.

12. Clôture

Tous les points ayant été traités, le président d'assemblée invite la présidente, Anne Dorais, à prononcer le mot de la fin.

Anne Dorais remercie toute l'équipe pour la préparation requise pour la tenue d'une telle assemblée, la présence de Me Simon Telles, tous les membres qui par leur présence témoignent de leur intérêt quant à l'avancement de leurs conditions de travail. Pour l'équipe c'est important de venir à la rencontre des membres; au quotidien nous savons pour qui nous travaillons, mais cela fait du bien de voir nos membres. Elle réitère l'implication de toute l'équipe dans les dossiers actifs et souhaite à tous un joyeux temps des Fêtes avec leur famille.

À 18h59, tous les points ayant été traités, l'assemblée générale ordinaire est levée.

Adopté le _____ 2024

Pascal Gagné
Vice-président administration et finances

Anne Dorais
Présidente

